

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 23 AVRIL 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 23 du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 17 avril 2026 et affichée le vendredi 17 avril 2026.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, ETIENNE Jérémy, GAIR Laurence, KHALOUA Madani, LONY Eva, MEDJOUR Farid, HUSSON Chloé, PERALTA SUAREZ Mari, FOLLIOU Pascal, BRUSSELLE Sandrine, MARCY Jean-Pierre, DAOULAS Stéphanie, BAKKER Hubert, MONOT Laure, EL MKELLEB Fabien, PIGNON Mylène, ROBILLARD Christophe, JOSSET Isabelle, RENARD Philippe, GOMEZ Pascale, ANOUAR Rachid, DOS SANTOS Carlos, SAUSSEY Laurent, SIMON DEL FAVERO Christophe, BUSSIER Dominique.

Absents représentés : LAURENT Pierre représenté par FOLLIOU Pascal, HAEUSLER Camille représentée par Farid MEDJOUR, HAMLIN Anne représentée par JOSSET Isabelle.

Absents : /

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2025.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	26
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L2241-1 ;

Considérant l'obligation de dresser le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune sur son territoire pour l'année 2025 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différentes acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de Tournan-en-Brie durant l'année 2025 et dont le bilan est porté sur le tableau suivant :

ACQUISITIONS :

Nom des cédants	Référence cadastrale	Surface	Prix	Date de la délibération	Date de l'acte notarié
SAFER	AL 09	4 123 m ²	23 390,92 €	12/03/2025	05/09/2025

CESSIONS : Néant

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés, Madame Mari PERALTA SUAREZ, Conseillère municipale et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Tournan-en-Brie pour l'année 2025, tel que présenté par Monsieur le Maire.


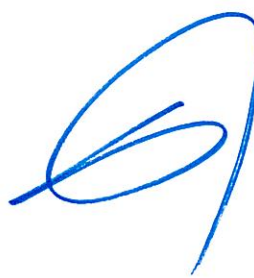
Fait et délibéré en séance, le jeudi 23 avril 2026.

Laurent GAUTIER

Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

Eva LONY

Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : **24/04/2026**

Délibération transmise au Représentant de l'État le : **24/04/2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.